

L'état initial naturaliste

Cette étude a pour objectif d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel sur la zone et qui sont susceptibles d'être affectés par le projet. Elle a été réalisée par des écologues du bureau d'études indépendant CERA Environnement.

Avifaune (oiseaux)

Pendant un an, les écologues ont fait environ trente sorties d'observation durant un cycle biologique complet (migration pré-nuptiale, nidification, migration post-nuptiale et hivernage). En termes d'enjeux, le Milan royal présente un enjeu très fort, l'espèce ne niche pas dans la ZIP mais l'utilise quotidiennement en tant que territoire de chasse. Trois autres espèces présentent un enjeu fort : en transit/alimentation, le Circaète Jean-le-Blanc et l'Aigle botté ; pour sa nidification, la Pie-grièche écorcheur

Chiroptères (chauves-souris)

Au travers de plusieurs expertises, dont la mise en place de micros sur le mât de mesure, les inventaires traduisent que le nord de la zone a une activité importante et que certaines zones représentent des gîtes potentiels. Ces enjeux nous ont conduit à éviter l'implantation des éoliennes sur ces zones. Les enjeux principaux correspondent aux périodes de mise-bas et de transit automnal en raison de l'activité de la Grande Noctule.

Flore

Parmi les espèces de flore observées dans l'aire d'étude, il existe 2 espèces protégées au niveau national et 13 espèces qui présentent des statuts de conservation défavorables ou des indices de rareté. L'implantation finale a tenu compte de ces emplacements afin de les éviter.



Milan Royal
© Noel Reynolds



Anacamptis coriophora
© R.M. Bateman



Grande Noctule
© Popa-Lisseanu

Une fois l'état initial réalisé et les impacts bruts identifiés, des mesures dites "ERC" (Eviter, Réduire, Compenser) sont établies.

Voici quelques exemples non exhaustifs de mesures prises sur le projet éolien de Chazelles :



Adaptation de la période de chantier en fonction des sensibilités écologiques



Bridage des éoliennes pour limiter les risques de mortalité des chauves-souris



Système de détection automatique des oiseaux (radar).

Une fois les mesures ERC considérées, les impacts bruts sont réévalués pour obtenir les impacts résiduels. L'objectif est d'obtenir un projet avec le moins d'impacts résiduels possibles.

L'étude paysagère

L'étude paysagère est réalisée par le bureau d'études indépendant Inddigo. Elle analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet.

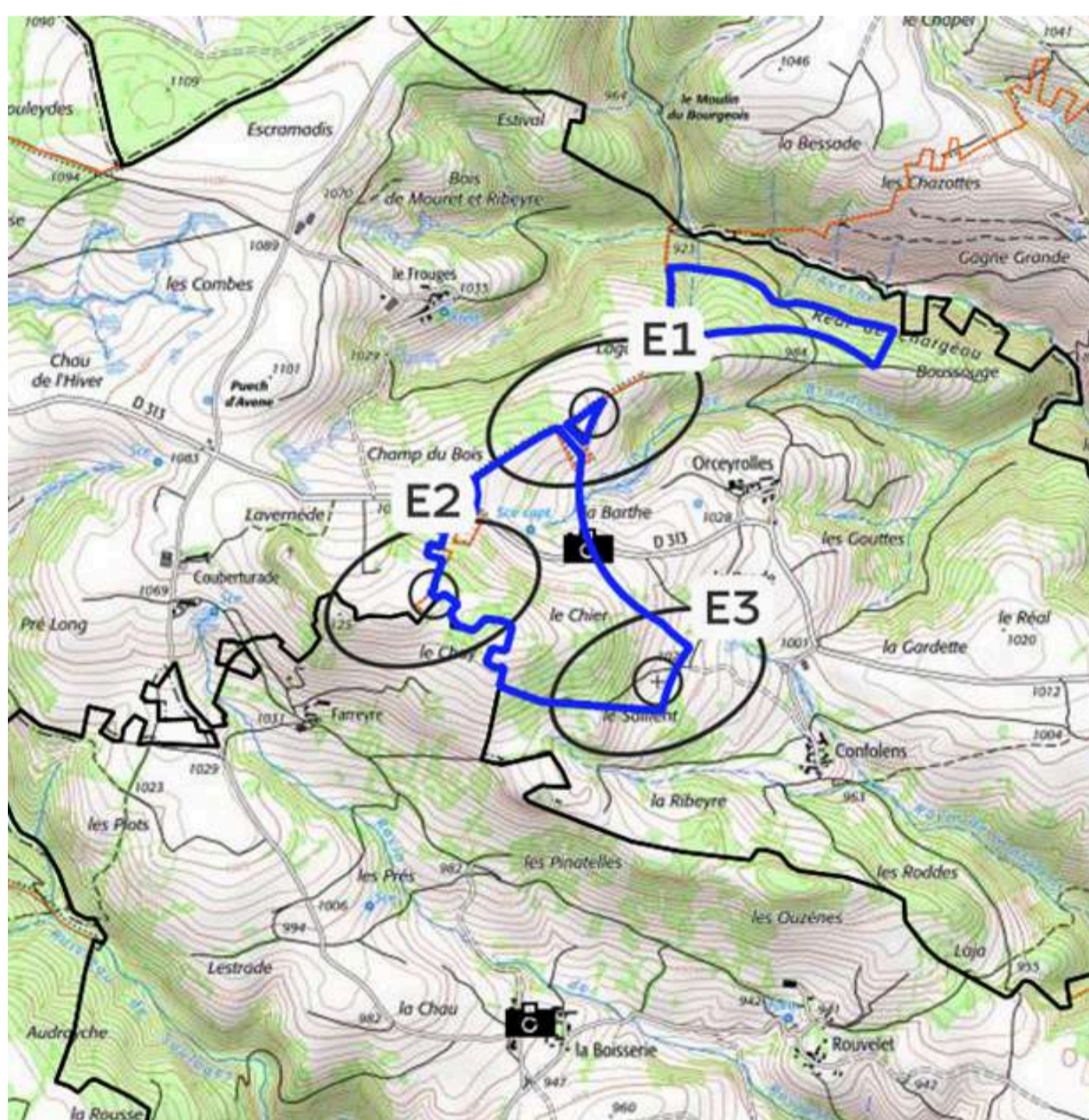
Le bureau d'études Inddigo conclut ainsi, pour le projet éolien de Chazelles, que :

- Le projet éolien aura des effets très faibles sur la réduction des espaces de respiration ;
- Il n'y a pas de risque d'encerclement ou de saturation pour les hameaux alentours.

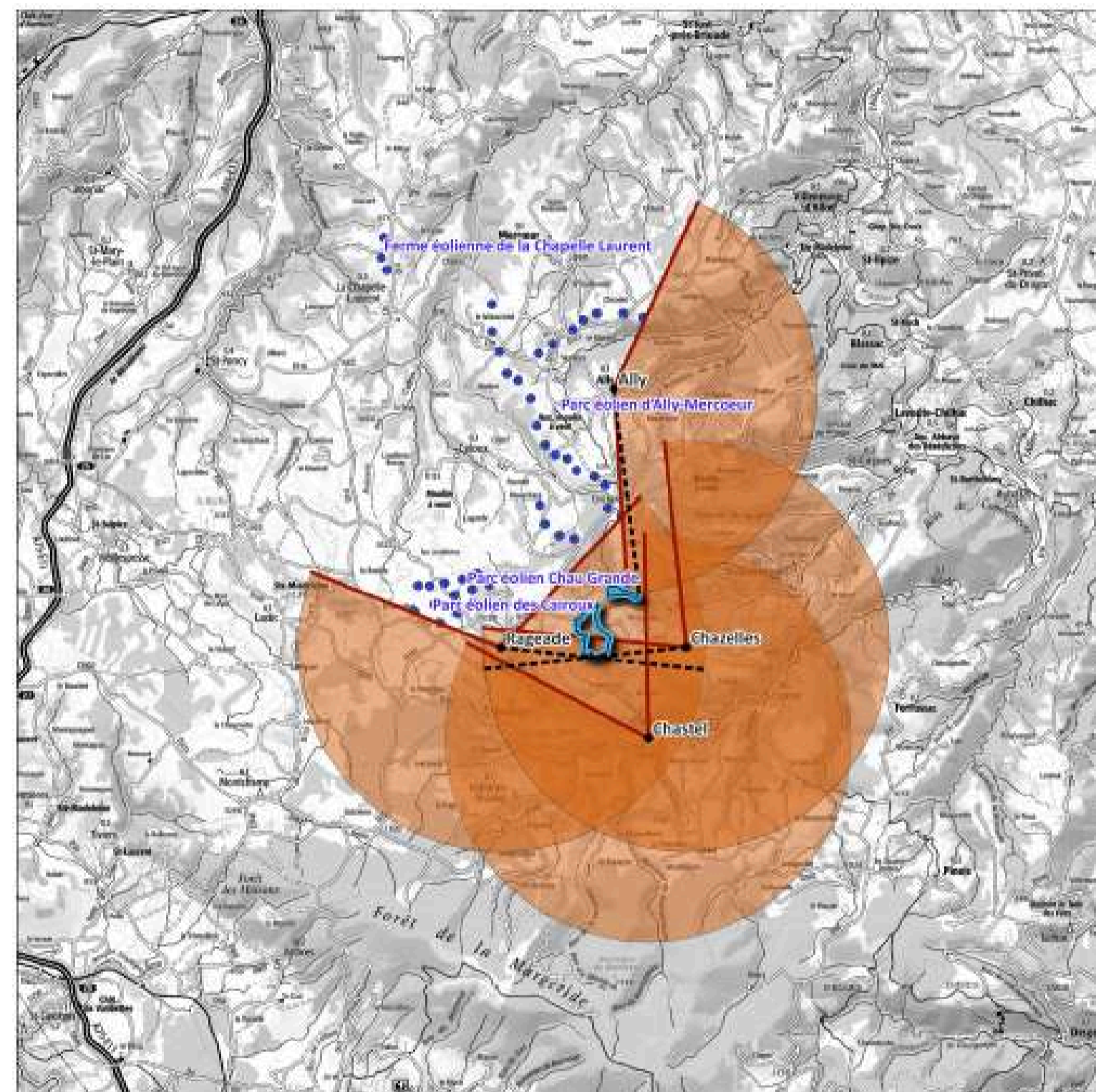
Zoom sur les photomontages

Des photomontages (simulations de l'impact visuel des éoliennes) ont été réalisés depuis des points de vue notoires, afin d'estimer la visibilité du parc. Ces photomontages et leur analyse entrent en compte dans le choix de l'implantation finale, et permettent d'élaborer des mesures visant à réduire l'impact visuel.

Une sélection est également présentée sur le site Internet du projet : chazelles.projet-eolien.com.



Carte des photomontages



Carte du contexte éolien



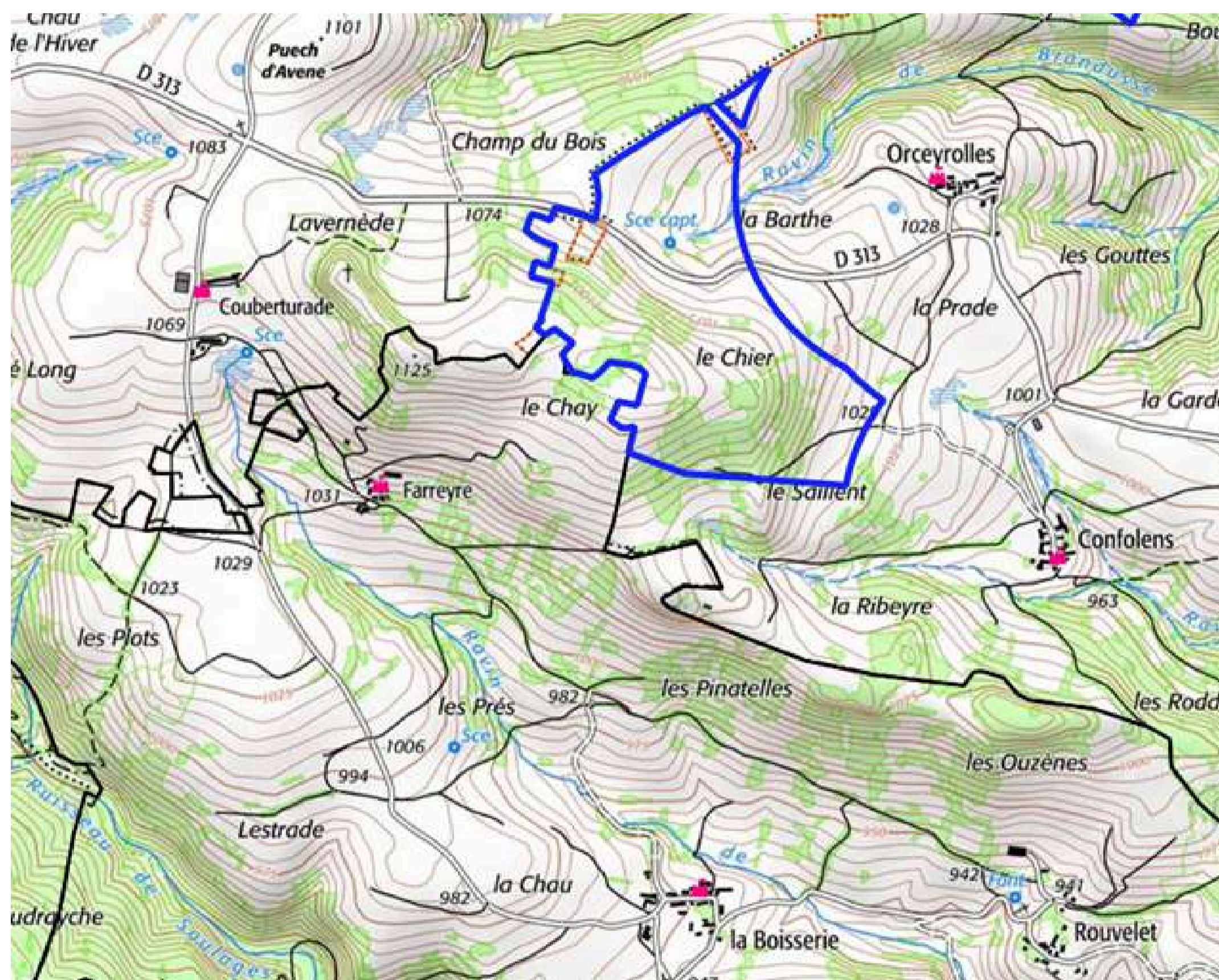
Point de vue 1 : Depuis le hameau « la Boisserie », au sud de la zone d'implantation potentielle



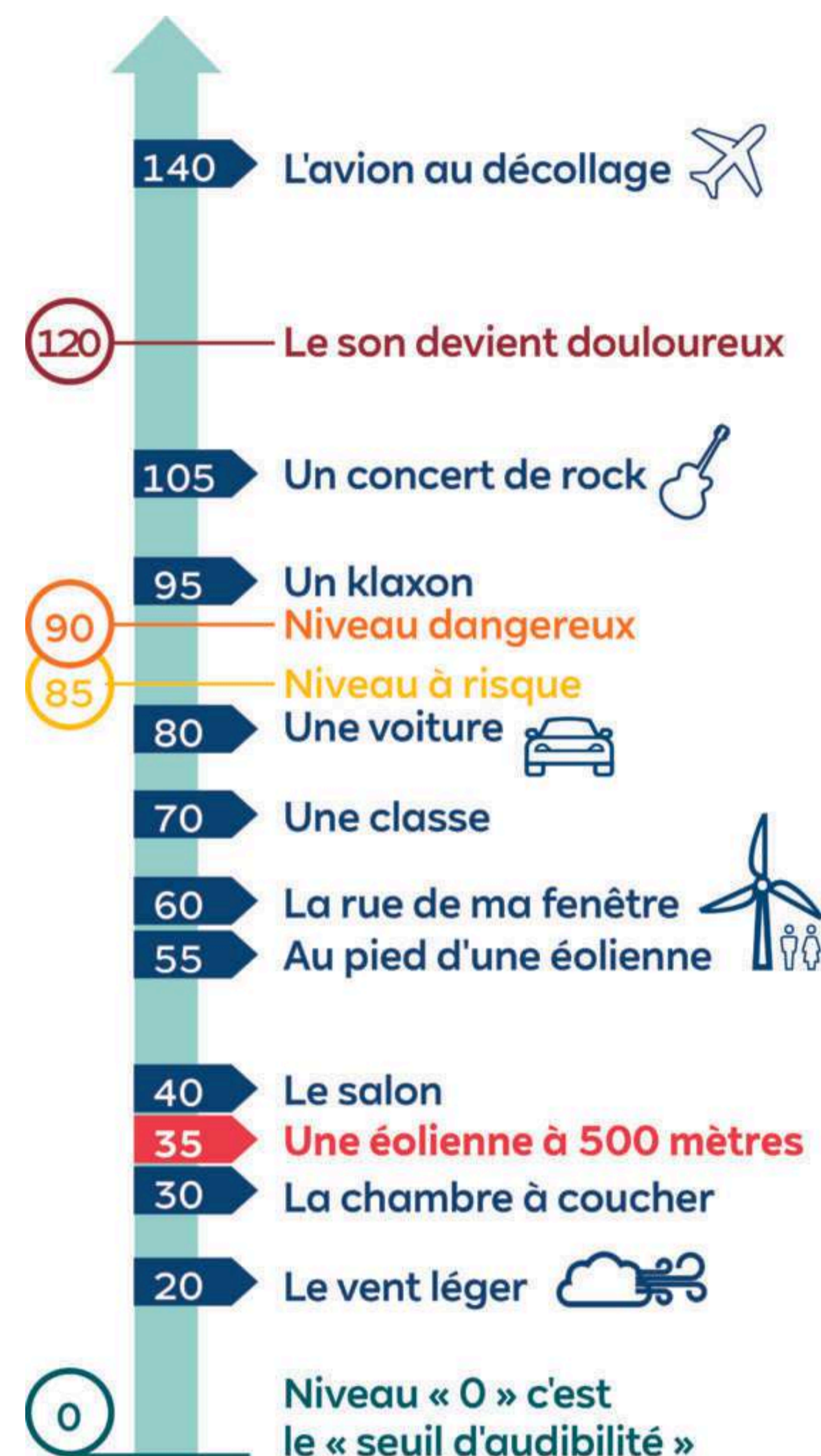
Point de vue 2 : Le long de la D313

L'étude acoustique

Au cours des mois de mai/juin 2024, le bureau d'études spécialisé Sixense Engineering a installé des sonomètres dans les zones d'habitations les plus proches. Les données mesurées ont été corrélées avec les mesures de vents afin de modéliser numériquement le bruit induit par les éoliennes.



Carte des points d'écoute à privilégier



Les éoliennes font-elles du bruit ?

La réglementation impose aux parcs éoliens de ne pas dépasser un bruit ambiant (incluant le fonctionnement des éoliennes) de 35 décibels. Au-delà de ce niveau sonore, le bruit des éoliennes est restreint suivant les moments de la journée :

- Diurne (7h-22h) : L'émergence ne doit pas dépasser 5 décibels ;
- Nocturne (22h-7h) : L'émergence ne doit pas dépasser 3 décibels.

Un plan de bridage (freinage ou arrêt des éoliennes à certaines périodes de l'année) sera mis en place durant l'exploitation afin de respecter les seuils réglementaires en toutes circonstances. Un contrôle sera réalisé après la construction du parc, et des plans de bridage supplémentaires seront prescrits si les écoutes montrent des dépassements des normes réglementaires.

Les éoliennes émettent également des sons inaudibles par l'oreille humaine (< 20 Hz), aussi appelés infrasons. Selon l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail), les infrasons émis par les éoliennes sont suffisamment faibles pour ne pas constituer une gêne ou un danger pour la santé. A titre de comparaison, les infrasons émis par notre organisme (battements du cœur ou respiration) et transmis à notre oreille interne sont plus intenses que ceux émis par les éoliennes.

Les retombées pour le territoire

Mesures d'accompagnement

Non réglementaires, les mesures d'accompagnement ont pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants des communes de Chazelles. Les mesures seront définies en concertation avec les élus. Elles seront mises en place volontairement par RWE si le parc est construit. Voici quelques exemples :

Bourse aux arbres

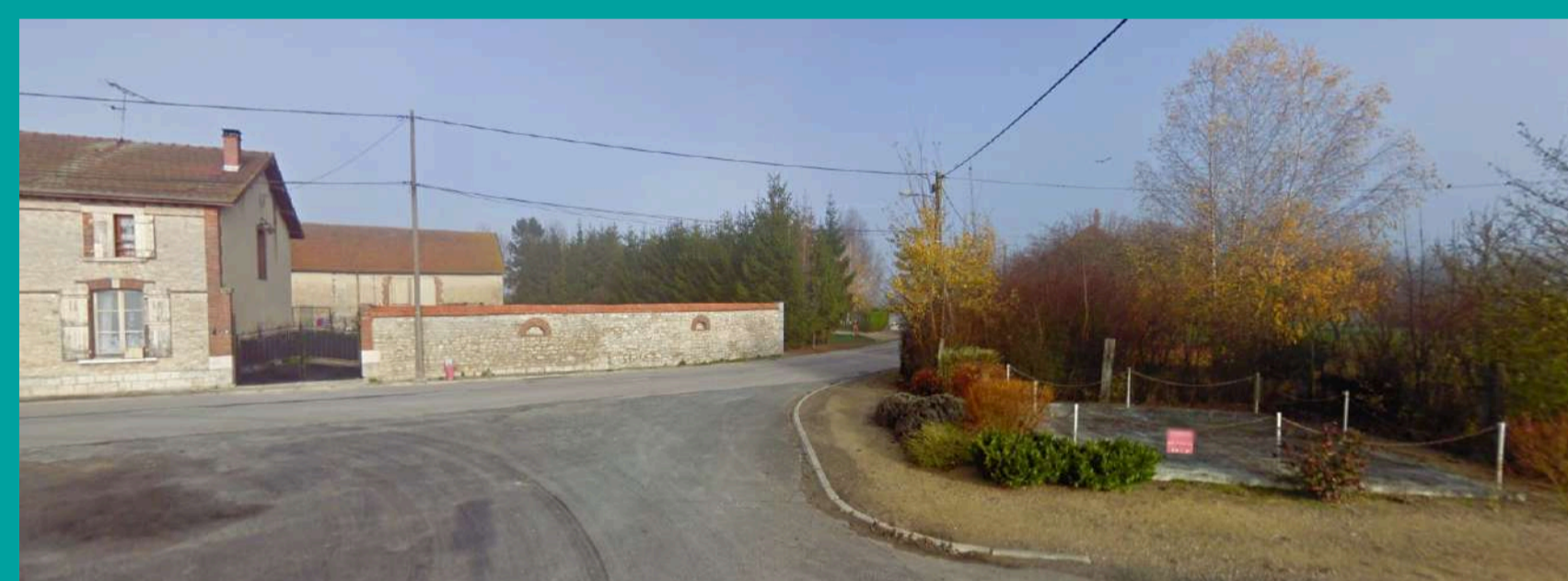
RWE peut proposer de mettre à disposition gratuite des arbres en pépinière pour les habitants de Chazelles. Cette mesure contribuerait à entretenir les espaces verts autour des villages, des hameaux et des fermes isolées. Elle favoriserait également la biodiversité, en permettant notamment aux oiseaux et aux chauves-souris de se nourrir.



@tapankorn

Enfouissement des réseaux aériens

Afin de minimiser les impacts visuels sur le bourg de Chazelles, une aide à l'enfouissement des réseaux aériens (téléphonie, électricité) pourrait être prévue.



Exemple : photomontage de l'enfouissement des réseaux sur une commune

© Google Street View

Offre d'électricité locale

RWE prévoit de réduire le tarif d'électricité des habitants de Chazelles en souscrivant un contrat avec notre partenaire. Une réduction de la facture d'électricité sera proposée par RWE. Pour un parc de 19.8 MW, le montant peut aller jusqu'à 396€/an, pendant 5 ans.

Retombées fiscales

Le tableau ci-dessous présente une simulation réalisée en juin 2024 sur la base des dispositions fiscales de 2024 pour 3 éoliennes d'une puissance unitaire de 6.6 MW ou de 19.8 MW :

Collectivités	Retombées fiscales 3 éolienne de 6.6 MW
Commune de Chazelles	38 700 €
Communauté de communes Hautes Terres Communauté	84 800 €
Département du Cantal	42 900 €

Quelles mesures à Chazelles ?

Voici une liste de propositions de mesures en lien avec le projet, bénéficiant au territoire. Ces mesures ont été proposées par le conseil municipal de Chazelles, lors d'un atelier en mars 2024. Votez à l'aide des gommettes pour les mesures les plus importantes selon vous.



**Installation d'un
mirador pour
contempler les
oiseaux**



**Plantation d'arbres ou
de haies en fond de
jardin**



**Subventions de
travaux de rénovation
des chemins
communaux**



**Subventions pour les
riverains de travaux ou
achats en lien avec les
économies d'énergie ou
les énergies renouvelables**



**Aménagement d'une zone
végétalisée autour du
cimetière**



**Installation d'une
table d'orientation**



**Balisage du chemin
des Cloches**



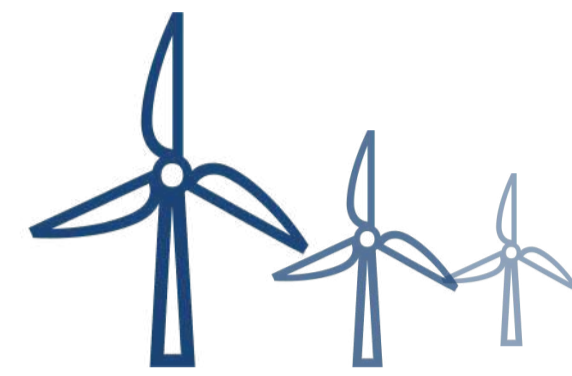
**Mise à disposition de
vélos électriques
partagés**

Les acteurs et les étapes du projet

Premières retombées économiques pour la commune

2027
-
2028

Mise en service



Décision préfectorale

2026

Préparation du chantier puis construction

Enquête publique

2025

Lancement de la phase d'instruction

Dec 2024

Dépôt du dossier auprès de la préfecture du Cantal

Sept 2024

Finalisation du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale avec les bureaux d'études spécialisés

2024

Juin 2023

Lancement de l'étude acoustique



Janvier 2023

Lancement de l'étude paysagère



Janvier 2023

Installation du mât de mesure des vents

2023

Décembre 2022

Lancement de l'étude écologique



2022

2021

Prise de contact avec les conseils municipaux de Chazelles



Délibération favorable du conseil municipal se prononçant sur le lancement du projet éolien porté par RWE

Concertation · Communication

État, Administrations,
Collectivités locales

RWE Renouvelables
France